

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL  
DU JEUDI 22 MARS 2018  
À BORNEL**

**I. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Jean- Sébastien DELAVILLE est désigné secrétaire de séance.

**II.Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13 décembre 2017**

Le compte-rendu du comité syndical du 13 décembre 2017 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité.**

**III. Approbation de la fiscalité des hydrants**

Suite à la réception des rapports de contrôle des hydrants et à la vérification des factures Veolia, Monsieur le Président a présenté au comité les nouveaux montants de fiscalisation de l'entretien des hydrants 2017 à hauteur **de 4 089,27 euros** TTC sur la commune de Valdampierre selon le tableau ci-dessous :

Communes	Hydrants	Pourcentage	Fiscalité	Hydrants	Pourcentage	Budget commune
<b>Sans renouvellement</b>						
Beaumont les Nonains				15	53,57%	2 221,02 €
La Neuville Garnier				8	28,57%	1 039,17 €
Villotran				5	17,86%	594,97 €
Total TTC hydrants sans renouvellement				28	44,44%	3 855,16 €
<b>Avec renouvellement</b>						
Fresneaux Montchevreuil				17	48,57%	3 848,98 €
<b>Valdampierre</b>	<b>18</b>	<b>51,43%</b>	<b>4 089,27 €</b>			
Total TTC hydrants avec renouvellement				35	55,56%	7 938,25 €
<b>Total hydrants</b>				<b>63</b>	<b>100%</b>	<b>11 793,41 €</b>
		€ HT	€ TTC	Prix Unitaire de l'entretien d'un Poteau Incendie		
Facture 1 <sup>er</sup> semestre 2017		5 206,60 €	6 247,92 €	<b>Annuel 2017 TTC sans renouvellement : 137,68 €</b>		
Facture 2 <sup>nd</sup> semestre 2017		5 256,72 €	6 308,06 €	<b>Annuel 2017 TTC avec renouvellement : 226,81 €</b>		
Rattrapage annuel 2014 sur l'ensemble des communes sauf Beaumont les Nonains		- 635,48 €	- 762,58 €	1 poteau incendie a été facturé en trop aux communes de La Neuville Garnier, Villotran, Fresneaux Montchevreuil et Valdampierre en 2014		

Monsieur le Président vous a également présenté la fiscalisation de l'entretien des hydrants 2017 pour un montant **de 12 369,53 euros** TTC sur les communes d'Andeville, Laboissière en Thelle, Le Coudray sur Thelle et Mortefontaine en Thelle, conformément au tableau ci-dessous :

Communes	Hydrants	Pourcentage	Fiscalité	Hydrants	Pourcentage	Budget commune
<b>Andeville</b>	<b>38</b>	<b>35,85%</b>	<b>5 529,91 €</b>			
<b>Laboissière en Thelle</b>	<b>26</b>	<b>24,53%</b>	<b>3 783,62 €</b>			
La Neuville d'Aumont				10	9,43%	1 455,24 €
<b>Le Coudray sur Thelle</b>	<b>6</b>	<b>5,66%</b>	<b>873,14 €</b>			
Le Déluge				11	10,38%	1 600,76 €
<b>Mortefontaine en Thelle</b>	<b>15</b>	<b>14,15%</b>	<b>2 182,86 €</b>			
Ressons l'Abbaye				0	0,00%	- €
Total	95	80,19%	<b>12 369,53 €</b>	21	19,81%	3 056 €
<b>Total hydrants</b>				<b>106</b>	<b>100%</b>	<b>15 425,54 €</b>
		€ HT	€ TTC	Prix Unitaire de l'entretien d'un Poteau Incendie		
Facture 1 <sup>er</sup> semestre 2017		6 404,52 €	7 685,42 €	<b>Annuel TTC : 145,52 €</b>		
Facture 2 <sup>nd</sup> semestre 2017		6 450,10 €	7 740,12 €			

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **approuve à l'unanimité la nouvelle répartition de la fiscalité des hydrants sur Valdampierre, Andeville, Laboissière en Thelle, Le Coudray sur Thelle et Mortefontaine en Thelle.**

#### **IV. Convention de rétrocession CCS/SMAS/SMEPS/Commune Nouvelle de Saint Crépin Ibouvillers/DAVRIL**

Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à signer, avec la société HBS DAVRIL, une convention de rétrocession des réseaux de distribution d'eau potable ceux-ci desservant à terme, un lotissement comprenant 24 lots à bâtir à Saint Crépin Ibouvillers commune nouvelle de Saint Crépin Ibouvillers.

Cette convention ne suscite aucune remarque **et est donc approuvé à l'unanimité.**

#### **V. Convention de rétrocession CCS/SMAS/SMEPS/Méru/DAVRIL**

Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à signer, avec la société HBS DAVRIL, une convention de rétrocession des réseaux de distribution d'eau potable ceux-ci desservant à terme, le lotissement « Jardin de Nacre » rue Jean Jacques Rousseau à Méru.

Cette convention ne suscite aucune remarque **et est donc approuvé à l'unanimité.**

#### **VI. Conventions de remboursement avec la commune de Belle-Église**

Le Président vous a expliqué que le SMEPS va réaliser des travaux de pose de poteaux incendie sur la commune de Belle-Église – rue de Fresnoy afin d'améliorer la couverture incendie de cette rue (qui accueillera un nouveau lotissement).

Cette commune s'est engagée auprès du SMEPS à payer les travaux relatifs à la pose d'un poteau incendie et au renforcement de réseau nécessaire.

Afin d'acter cette engagement, le SMEPS souhaite signer avec cette commune une convention de remboursement détaillant les sommes dues par la commune.

Cette convention ne suscite aucune remarque **et est donc approuvé à l'unanimité.**

#### **VII. Convention antenniste avec l'opérateur Free – Réservoir de Rougemont à Bornel**

Le Président vous a expliqué que Free souhaite signer une convention avec le SMEPS et Suez eau pour l'exploitation de 3 antennes sur le réservoir sur tour de Bornel.

Free a réalisé ses études préalables au niveau du réservoir et envoyé en janvier son dossier d'information (en annexe également). Une déclaration préalable devrait être déposée suite à l'acceptation de la convention.

Cette convention ne suscite aucune remarque **et est donc approuvé à l'unanimité.**

#### **VIII. Informations sur les projets en cours**

Un point a été fait sur les projets en cours au niveau du territoire du SMEPS et notamment :

- Valérie WIBAUX a fait un point sur les projets suivants :
  - *la mise en place d'une amende pour prise d'eau illégale sur les poteaux incendie* : il a été demandé aux communes de prendre un arrêté pour la mise en place d'une amende (de 10 880 € équivalent à environ 2 000 m<sup>3</sup>) lors de prise d'eau illégale sur les PI. De son côté le SMEPS se renseigne sur les différents outils disponibles pour empêcher les prise d'eau illégale et notamment lors du comité il a été discuté de vannes de fermetures automatiques pilotées par smartphone. M. LAGNY se plaint, sur sa commune, d'entreprises prenant de l'eau illégalement sur les poteaux incendie qui sont parfois endommagés suite à ces manipulations. M. OMONT demande quels sont les moyens pour dénoncer une prise d'eau illégale, est ce que prendre une photo sera suffisant ? ;
  - *la Station de traitement des pesticides de Laboissière en Thelle* : depuis septembre 2017 il n'y a plus eu de dépassement en déséthylatrazine. Après attache auprès de l'ARS, celle-ci demande que les travaux de la station de traitement ne soient pas mis à l'arrêt (selon eux des nouveaux pics de dépassement en déséthylatrazine sont à venir). M. OMONT demande qui payera les travaux, il lui a été répondu que ce serait le SMEPS. M. OMONT demande également si les travaux ne peuvent pas être retardés. Il lui a été répondu que le SMEPS avait demandé une dérogation au Préfet pour distribué l'eau non conforme et que cette dérogation ne cours que pendant 1 an et demi, les travaux sont de plus soumis à subvention et ce retard risque d'aggraver les choses ;
- Pierre-François BLANCHARD a fait un point sur la partie « 0 phyto » avec :
  - une visite d'une ferme bio qui va être réalisée chez M. MELON, accessible à tous les usagers ;
  - une formation de 5 jours (les samedis à Méru) qui sera dispensée par le CPIE concernant le jardinage « 0 phyto » pour les particuliers. La première réunion se tiendra le 14 avril, des affiches et des bulletins de participation seront distribués dans les communes ;

- les dossiers de subvention 0 phyto des communes ont été reçus par l'Agence de l'Eau sauf pour la Commune Nouvelle de Bornel qui doit renvoyer son dossier. Les communes de Méru, Ivry le Temple et Lormaison doivent envoyer un courrier de demande d'accord d'anticipation à l'Agence de l'Eau précisant la date voulue d'achat afin de pouvoir réaliser leurs achats avant la date de la prochaine commission qui ne sera qu'en mai. La commune de Laboissière en Thelle doit faire un nouveau dossier pour la balayeuse qui n'a pas été incluse dans le dernier dossier de subvention ;
- Valérie WIBAUX a fait un point sur les projets suivants :
  - *la Réhabilitation des réservoirs d'Amblainville / Chavençon / Le Coudray sur Thelle* : le rapport du diagnostic génie civil nous a été remis la semaine dernière. Il conclut que : tous les réservoirs sont réhabilitables. La maîtrise d'œuvre avant travaux peut maintenant être lancée ;
  - *la Réhabilitation des réseaux d'eau* : rue JB Platel à Méru (109 222,45 € HT, 275 ml), RD 923 à Bornel (688 808,95 € HT, 1 750 ml), Hameau de Vignoru à Esches (265 501,04 € HT, 1 040 ml) ;
  - *la mise en place de la radiorelève à Chavençon* : tous les compteurs sont équipés de la radiorelève. Une phase de test et d'acquisition des données va maintenant pouvoir débuter ;
  - *les études BAC sur les captages de Méru, Ribeuville et Esches (avec révision de la DUP sur ce dernier)* : 2 offres ont été remises et présentées à la commission agricole. Les négociations vont être lancées prochainement et les études débuteront mi-avril.